

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Vendredi 07 avril 2017 à 18h**

-----

**Présents :** Mr Pascal Lagarrigue – Maire

Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris  
adjoints

Mmes Muriel Cazard, Nathalie Brunet, Patricia Lamagat  
Mrs Firmin Ferrandery, Daniel Mack

**Excusés représentés :** Mme Isabelle Tersou par Mr Pascal Lagarrigue  
Mr Laurent Raffy par Mme Muriel Cazard  
Mr Willy Tchaghtchougha par Mr Julien Boris

**Excusée :** Mme Sonia Soulhol

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 février 2017
- Vote des taux d'imposition 2017
- Vote du budget primitif 2017 de la commune, du service assainissement et du lotissement les Prés de Lascol
- Indemnités des élus : délibération à modifier suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Alerte des crues : convention à signer avec CAUVALDOR
- CAUVALDOR : contrat de mandat à signer pour les travaux de réalisation du bassin de Labrunie
- Désignation d'un correspondant "Tempête"
- Elections présidentielles 2017 : validation des tableaux des permanences des élus
- Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Mme Muriel Cazard

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité après rectification d'une erreur de frappe.

**2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Pour rappel, les taux d'imposition de 2014, 2015 et 2016 étaient :

- Taxe d'habitation : 7,66%
- Taxe sur le foncier bâti : 12,17%
- Taxe sur le foncier non bâti : 161,52%

Il est proposé de ne pas augmenter les contributions directes et, par conséquent, de maintenir les taux en vigueur.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

### **3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL**

Mr le Maire présente les différents budgets.

*BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE :*

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 326 322,86 €  
et en dépenses et en recettes d'investissement à 949 983,80 €.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

*BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT :*

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 498 712,67 €  
et en dépenses et en recettes d'investissement à 820 820,97 €.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

*BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :*

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 804 298,46 €  
et en dépenses et en recettes d'investissement à 1 261 417,95 €.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

### **4. INDEMNITES DES ELUS : DELIBERATION A MODIFIER SUITE A L'AUGMENTATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que les indemnités des élus ont été votées en 2014 selon l'indice brut terminal de la fonction publique (1015). Cet indice étant revalorisé et passant à 1022 à partir du 1<sup>er</sup> février 2017, la délibération initiale n'est plus valable. Une nouvelle délibération faisant seulement référence à l'indice brut terminal en vigueur est proposée afin de ne plus avoir à délibérer lorsque celui-ci évolue.

De plus, concernant les indemnités des adjoints, elles avaient été diminuées afin de verser une indemnité au conseiller délégué. Celui-ci ayant démissionné de son poste et n'étant pas remplacé, Mr le Maire propose de rétablir l'indemnité maximale à chacun des adjoints.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

### **5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

Il est proposé de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique à temps complet pour y nommer Mr Didier Larraufie, en contrat à durée déterminée depuis 2 années.

→ ***Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.***

## **6. ALERTE DES CRUES : CONVENTION A SIGNER AVEC CAUVALDOR**

Une station de mesure pluviométrique va être installée à la station d'épuration de Crayssac. Une convention d'occupation du domaine communal et de gestion du système d'alerte local du Mamoul doit être signée avec Cauvaldor et les communes de Bretenoux, Cornac et Prudhomat.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

## **7. CAUVALDOR : CONTRAT DE MANDAT A SIGNER POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DU BASSIN DE LABRUNIE**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de mandat a été signée conformément à la délibération du 15 novembre 2016, entre la commune et le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) pour une participation communale de 19 881€. La communauté de communes CAUVALDOR ayant repris la compétence et devant désormais se substituer au SMPVD dissout, il convient de prendre une nouvelle délibération. Nous avons, par ailleurs, été informés que le montant de la participation communale risquait d'augmenter jusqu'à 56 803 € si les subventions initialement prévues n'étaient pas obtenues. Aussi Mr le Maire souhaiterait avoir plus de renseignements et de précisions avant de signer cette convention de mandat.

## **8. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT TEMPETE**

La Fédération Départementale d'Energies du Lot (F.D.E.L.) demande à chaque commune de désigner un correspondant « Tempête ».

Mr Maurice Eyzat, ayant déjà participé à une 1<sup>ère</sup> réunion de formation, se porte volontaire pour être le correspondant «Tempête » de la commune de Saint-Laurent-Les-Tours.

→ *Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.*

## **9. ELECTIONS PRESIDENTIELLES : VALIDATION DES TABLEAUX DES PERMANENCES DES ELUS**

Les tableaux des permanences pour les élections présidentielles sont complétés en fonction des disponibilités de chacun. Ils seront envoyés à chacun des conseillers pour validation.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Une candidature a été déposée pour le Ciné Ciel 2017 appelé maintenant le « Ciné belle étoile ». Un ciné de plein air ayant été organisé en 2016, la commune n'est pas prioritaire cette année ; un dossier est malgré tout déposé au cas où des communes ne seraient pas intéressées.
- L'Association « Les Amis de l'école » de St-Céré a formulé une demande de subvention pour 3 enfants de St-Laurent qui vont participer à une sortie au Lioran. La mairie de St-Céré ne répondant pas aux demandes de subvention qu'elle reçoit de notre école, il est décidé de ne pas donner de suite favorable.
- Le rallye des 3 châteaux aura lieu les 15 et 16 avril 2017.

- L'Association des Maires du Lot organise une formation sur l'adressage le 21 avril 2017 à Soulomès. Mme Christiane Labrousse se porte volontaire pour y participer.
- Mr et Mme Guillaume Venries ont quitté le 15 mars 2017 le logement communal qu'ils occupaient à Crayssac et nous ont proposé de laisser les meubles de cuisine. Après visite sur place et estimation de leur état, d'un commun accord avec les locataires, le prix de rachat est fixé à 150 €.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, pour acheter les meubles de la cuisine.**

Par ailleurs, l'état des lieux de sortie ne faisant état d'aucune dégradation, la restitution de la caution doit être envisagée.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, pour restituer la caution.**

- Mr Daniel Mack fait de nouveau part de la vitesse excessive de certains automobilistes sur la rue Louis Boris.
- Mr Laurent Raffy fait demander par l'intermédiaire de Mme Muriel Cazard la position de la commune sur le devis de l'entreprise Finagaz pour les économies d'énergie en gaz. Mr Lagarrigue précise que le devis a bien été vu, mais qu'il serait nécessaire d'avoir une présentation plus précise et concrète de l'opération ne se limitant pas à un devis vu l'importance structurelle des modifications qui en découlent. Il serait intéressant qu'un élu puisse approfondir ce sujet très rapidement afin de présenter au conseil municipal un projet abouti permettant à la commune de se positionner en toute connaissance de cause.
- Mr Julien Boris rappelle que les produits phytosanitaires ne sont plus autorisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier et demande que la population en soit informée ... car les agents ne pourront pas tout arracher.
- Mr Pascal Lagarrigue informe que Mr Frédéric Riom veut vendre sa maison située avenue du Général de Gaulle. Il propose de prendre contact avec lui afin de récupérer une bande de terrain qui offrirait la possibilité d'aménager et de sécuriser l'entrée et la sortie du chemin du moulin, ce croisement n'étant pas adapté à la fréquentation du centre commercial.

Fin de séance : 21h08.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE